



Argentière le 12 juin 2009

Madame, Monsieur, chers adhérents et amis

L'assemblée générale de notre Association se tiendra :

**Mercredi 8 juillet 2009 à 17h30
à la salle communale d'Argentière**

Elle sera suivie d'une Assemblée générale extraordinaire portant modification des Statuts.

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire :

- 1/ Ouverture et Allocution de Monsieur le Maire de Chamonix
- 2/ Approbation du Procès verbal de l'Assemblée générale du 1^{er} août 2008
- 3/ Rapport moral du Président
- 4/ Rapport financier du Trésorier
- 5/ Présentation du Conseil scientifique de l'Association par son Président
- 6/ Rapport d'activité par le Responsable de l'animation
- 7/ Rapport sur l'activité du chalet par la Responsable de l'accueil
- 8/ Elections au Conseil d'administration, se présentent :

Monsieur Bernard Poty
Monsieur Jacky Ravanel
Monsieur Claude Lebahy
Monsieur Serge Déruelle

- 9/ Questions diverses.

Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire

Modification des statuts suivant document joint

- 1/Modification de l'article 1
- 2/Modification de l'article 4
- 3/Modification de l'article 10

Vous trouverez au dos les propositions de nouvelles rédactions des statuts.

Article 1 : Dénomination

Le 23 mai 1972 avait été constituée l'Association des Amis de la Réserve Naturelle des Aiguilles Rouges. Depuis lors, c'est en réalité trois réserves naturelles qui ont été créées par arrêté ministériel ou par décret, sur les territoires des communes de Chamonix, Vallorcine et Les Houches.

Conformément au souhait de la majorité des adhérents, exprimé en Assemblée générale le 9 juin 2004, il est décidé de modifier le titre de l'Association qui devient : « Association des Amis des Réserves Naturelles des Aiguilles Rouges. »

*L'Association des Amis des Réserves Naturelles des Aiguilles Rouges prend la dénomination de : « **Association des Réserves Naturelles des Aiguilles Rouges.** »*

Article 4 : Objet

L'Association a pour objet et pour mission de service public de favoriser le développement et le fonctionnement des Réserves naturelles des Aiguilles Rouges, à savoir, celle du Vallon de Bérard sur la commune de Vallorcine, celle de Carlaveyron sur la commune des Houches et celle, proprement dite, des Aiguilles Rouges sur les communes de Chamonix et de Vallorcine.

Est remplacé par :

L'Association a pour objet principal la protection des espaces naturels constitués par les Réserves des Aiguilles Rouges, du Vallon de Bérard et de Carlaveyron.

Elle a pour mission de service public de favoriser le développement, la gestion et le fonctionnement de ces Réserves.

Elle accueille et forme tous les publics à la connaissance de l'environnement.

Article 10 : Conseil d'Administration

On ajoute :

Sont membres de droit trois élus représentant les trois municipalités sur le territoire desquelles se trouvent les Réserves. Ces représentants doivent être préalablement approuvés par le Conseil d'Administration de l'Association (comme tous les candidats au Conseil d'Administration). Ils sont nommés pour la durée de la mandature.

Le Conseil se réunit au moins trois fois par an : au printemps, en été et à l'automne

Est remplacé par :

Le conseil se réunit, sur convocation de son Président, au moins trois fois par an et chaque fois que de nécessité.

Les Assemblées se termineront autour d'un verre de l'amitié.

Dominique Gubler, Président